

Arrêté fédéral portant approbation des modifications de la liste LIX-Suisse-Liechtenstein dans le domaine des produits pharmaceutiques

Projet

du

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution,
vu le message annexé au rapport du 16 février 2000 sur les mesures tarifaires 99/2¹,
arrête:

Art. 1

¹Les modifications de la liste LIX-Suisse-Liechtenstein² dans le domaine des produits pharmaceutiques sont approuvées (annexe).

²Le Conseil fédéral est habilité à notifier l'approbation des modifications à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum en matière de traités internationaux.

¹ FF 2000 1703

² Cette liste n'est pas publiée dans le Recueil officiel. On peut la consulter ou s'en procurer un tiré à part auprès de l'Administration fédérale des douanes (Direction générale des douanes, Division principale du Tarif douanier, 3003 Berne, fax: 031/322 78 72).

Modifications de la Liste LIX-Suisse-Liechtenstein dans le domaine des produits pharmaceutiques

No du tarif	Description des produits	Taux de base du droit	Taux consolidé du droit	Taux consolidé du droit (EAV)	Instrument juridique	Droits de négociateur primitifs	Instrument ayant introduit pour la première fois la concession dans une liste annexée à l'Accord général	Droits de négociateur initial pour des concessions antérieures	Période de mise en œuvre
1	2	3a	3b	3c	4	5	6	7	9
		par 100 kg brut	par 100 kg brut	%					
2910.	Epoxydes, époxy-alcools, époxy-phénols et époxy-éthers, avec trois atomes dans le cycle, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés:								
1000	– oxiranne (oxyde d'éthylène)	1.00	1.00	1.6			G/67		1999
2000	– méthyloxiranne (oxyde de propylène)	2.10	2.10	0.3			G/67		1999
	– 1-chloro-2,3-époxypropane (épichlorohydrine):								
3010	– – produits selon listes in fine	2.10	0.00	0.0			G/67		1.7.1999
3090	– – autres	2.10	2.10	0.9			G/67		1999
	– autres:								
9010	– – produits selon listes in fine	2.10	0.00	0.0			G/67		1995
9090	– – autres	2.10	2.10	0.3			G/67		1999
2916.	Acides monocarboxyliques acycliques non saturés et acides monocarboxyliques cycliques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés:								
	– acides monocarboxyliques acycliques non saturés, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés:								
1100	– – acide acrylique et ses sels	2.50	2.50	0.9			G/67		1999

Liste LIX-Suisse-Liechtenstein dans le domaine des produits pharmaceutiques. AF

No du tarif	Description des produits	Taux de base du droit	Taux consolidé du droit	Taux consolidé du droit (EAV)	Instrument juridique	Droits de négociateur primitifs	Instrument ayant introduit pour la première fois la concession dans une liste annexée à l'Accord général	Droits de négociateur initial pour des concessions antérieures	Période de mise en œuvre
1	2	3a	3b	3c	4	5	6	7	9
		par 100 kg brut	par 100 kg brut	%					
	1200 -- esters de l'acide acrylique	1.40	1.40	0.6			G/67		1999
	1300 -- acide méthacrylique et ses sels	2.50	2.50	0.3			G/67		1999
	1400 -- esters de l'acide méthacrylique	1.40	1.40	0.1			G/67		1999
	-- acides oléique, linoléique ou linoléinique, leurs sels et leurs esters:								
	1510 --- produits selon listes in fine	1.90	0.00	0.0			G/67		1995
	1590 --- autres	1.90	1.90	0.1			G/67		1999
	-- autres:								
	1910 --- produits selon listes in fine	1.90	0.00	0.0			G/67		1995
	1990 --- autres	1.90	1.90	0.5			G/67		1999
	-- acides monocarboxyliques cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés:								
	2010 -- produits selon listes in fine	1.50	0.00	0.0			G/67		1995
	2090 -- autres	1.50	1.50	0.1			G/67		1999
	-- acides monocarboxyliques aromatiques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés:								
	-- acide benzoïque, ses sels et ses esters:								
	3110 --- produits selon listes in fine	1.50	0.00	0.0			G/67		1.7.1999
	3190 --- autres	1.50	1.50	0.5			G/67		1999
	3200 -- peroxyde de benzoyle et chlorure de benzoyle	1.50	1.50	0.7			G/67		1999
	3400 -- acide phénylacétique et ses sels	1.50	1.50	0.1			G/67		1999
	3500 -- esters de l'acide phénylacétique	1.50	1.50	0.1			G/67		1999

Liste LIX-Suisse-Liechtenstein dans le domaine des produits pharmaceutiques. AF

No du tarif	Description des produits	Taux de base du droit	Taux consolidé du droit	Taux consolidé du droit (EAV)	Instrument juridique	Droits de négociateur primitifs	Instrument ayant introduit pour la première fois la concession dans une liste annexée à l'Accord général	Droits de négociateur initial pour des concessions antérieures	Période de mise en œuvre
1	2	3a	3b	3c	4	5	6	7	9
		par 100 kg brut	par 100 kg brut	%					
	-- autres:								
3910	--- produits selon listes in fine	1.50	0.00	0.0			G/67		1995
3990	--- autres	1.50	1.50	0.1			G/67		1999
2921.	Composés à fonction amine:								
	- monoamines acycliques et leurs dérivés; sels de ces produits:								
1100	-- mono-, di- ou triméthylamine et leurs sels	1.50	1.50	2.4			G/67		1999
	-- diéthylamine et ses sels:								
1210	--- produits selon listes in fine	1.50	0.00	0.0			G/67		1995
1290	--- autres	1.50	1.50	0.9			G/67		1999
	-- autres:								
1910	--- produits selon listes in fine	1.50	0.00	0.0			G/67		1995
1990	--- autres	1.50	1.50	0.2			G/67		1999
	- polyamines acycliques et leurs dérivés; sels de ces produits:								
2100	-- éthylènediamine et ses sels	1.50	1.50	0.4			G/67		1999
2200	-- hexaméthylènediamine et ses sels	1.50	1.50	0.4			G/67		1999
	-- autres:								
2910	--- produits selon listes in fine	1.50	0.00	0.0			G/67		1995
2990	--- autres	1.50	1.50	0.4			G/67		1999
	- monoamines et polyamines cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, et leurs dérivés; sels de ces produits:								
3010	-- produits selon listes in fine	1.00	0.00	0.0			G/67		1995

Liste LIX-Suisse-Liechtenstein dans le domaine des produits pharmaceutiques. AF

No du tarif	Description des produits	Taux de base du droit	Taux consolidé du droit	Taux consolidé du droit (EAV)	Instrument juridique	Droits de négociateur primitifs	Instrument ayant introduit pour la première fois la concession dans une liste annexée à l'Accord général	Droits de négociateur initial pour des concessions antérieures	Période de mise en œuvre
1	2	3a	3b	3c	4	5	6	7	9
		par 100 kg brut	par 100 kg brut	%					
3090	-- autres -- monoamines aromatiques et leurs dérivés; sels de ces produits:	1.00	1.00	0.1			G/67		1999
4100	-- aniline et ses sels -- dérivés de l'aniline et leurs sels:	1.00	1.00	0.8			G/67		1999
4210	--- trinitrophénylméthylnitramine (tétryle) --- autres:	26.00	26.00	0.7			G/67		1999
4291	---- produits selon listes in fine	1.00	0.00	0.0			G/67		1995
4299	---- autres -- toluidines et leurs dérivés; sels de ces produits:	1.00	1.00	0.2			G/67		1999
4310	--- produits selon listes in fine	1.00	0.00	0.0			G/67		1.7.1999
4390	--- autres -- diphénylamine et ses dérivés; sels de ces produits:	1.00	1.00	0.1			G/67		1999
4410	--- hexanitrodiphénylamine (hexyle)	26.00	26.00	0.7			G/67		1999
4490	--- autres -- 1-naphtylamine (alpha-naphtylamine), 2-naphtylamine (bétanaphtylamine) et leurs dérivés; sels de ces produits:	1.00	1.00	0.2			G/67		1999
4510	--- produits selon listes in fine	1.00	0.00	0.0			G/67		1995
4590	--- autres -- autres:	1.00	1.00	0.1			G/67		1999
4910	--- produits selon listes in fine	1.00	0.00	0.0			G/67		1995
4990	--- autres	1.00	1.00	0.1			G/67		1999

Liste LIX-Suisse-Liechtenstein dans le domaine des produits pharmaceutiques. AF

No du tarif	Description des produits	Taux de base du droit	Taux consolidé du droit	Taux consolidé du droit (EAV)	Instrument juridique	Droits de négociateur primitifs	Instrument ayant introduit pour la première fois la concession dans une liste annexée à l'Accord général	Droits de négociateur initial pour des concessions antérieures	Période de mise en œuvre
1	2	3a	3b	3c	4	5	6	7	9
		par 100 kg brut	par 100 kg brut	%					
	– polyamines aromatiques et leurs dérivés; sels de ces produits:								
5100	– – o-, m-, p-phénylènediamine, diaminotoluènes, et leurs dérivés; sels de ces produits	1.00	1.00	0.1			G/67		1999
	– – autres:								
5910	– – – produits selon listes in fine	1.00	0.00	0.0			G/67		1995
5990	– – – autres	1.00	1.00	0.1			G/67		1999
3907.	Polyacétals, autres polyéthers et résines époxydes, sous formes primaires; polycarbonates, résines alkydes, polyesters allyliques et autres polyesters, sous formes primaires:								
	– polyacétals:								
1010	– – produits selon listes in fine	1.40	0.00	0.0			CHD/58		1995
1090	– – autres	1.40	1.40	0.2			CHD/58		1999
	– autres polyéthers:								
2010	– – produits selon listes in fine	1.40	0.00	0.0			CHD/58		1.7.1999
2090	– – autres	1.40	1.40	0.3			CHD/58		1999
	– résines époxydes:								
3010	– – produits selon listes in fine	1.40	0.00	0.0			G/67		1995
3090	– – autres	4.00	4.00	0.7			G/67		1999
4000	– polycarbonates	1.40	1.40	0.2			CHD/58		1999
5000	– résines alkydes	5.50	5.50	1.0			G/67		1999
6000	– polyéthylène téréphtalate	1.40	1.40	0.6			CHD/58		1999
	– autres polyesters:								
9100	– – non saturés	1.40	1.40	0.3			CHD/58		1999

Liste LIX-Suisse-Liechtenstein dans le domaine des produits pharmaceutiques. AF

No du tarif	Description des produits	Taux de base du droit	Taux consolidé du droit	Taux consolidé du droit (EAV)	Instrument juridique	Droits de négociateur primitifs	Instrument ayant introduit pour la première fois la concession dans une liste annexée à l'Accord général	Droits de négociateur initial pour des concessions antérieures	Période de mise en œuvre
1	2	3a	3b	3c	4	5	6	7	9
		par 100 kg brut	par 100 kg brut	%					
	-- autres:								
9910	--- produits selon listes in fine	1.40	0.00	0.0			CHD/58		1995
9990	--- autres	1.40	1.40	0.4			CHD/58		1999

Arrêté fédéral portant approbation des modifications de la liste LIX-Suisse-Liechtenstein dans le domaine des produits pharmaceutiques

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2000
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	13
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	04.04.2000
Date	
Data	
Seite	1736-1742
Page	
Pagina	
Ref. No	10 124 407

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.